



**Monsieur Gilles de Robien**  
**Ministre de l'Education, de**  
**l'enseignement supérieur et de la**  
**recherche**  
110 rue de Grenelle  
75007 Paris

Paris, le 6 avril 2007

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à attirer votre attention sur l'association Droits partagés. Celle-ci a mis en place un site internet gratuit destiné aux élèves et fournissant une riche documentation en matière de droits de l'homme : [www.droitspartages.com](http://www.droitspartages.com), (*Des droits de l'homme aux droits de l'enfant, du siècle des lumières à nos jours*). Nombre de nos collègues y ont recours avec leurs classes et s'en félicitent. Ce travail est reconnu et validé, tant par les usagers que par les institutions, ce qui a contribué à la mise en place de collaborations fructueuses. Il doit continuer à être librement et gratuitement accessible à tous : enfants et parents, enseignants, éducateurs, animateurs, membres des associations travaillant sur ces thèmes.

Ce site a pu fonctionner grâce, notamment, à des concours bénévoles et l'octroi de l'usage libre de droits de multiples documents. Les subventions et soutiens qu'il a pu obtenir de différents ministères et fondations, gérés d'abord dans le cadre de la Ligue des Droits de l'Homme, puis dans celui des CEMEA, ont été insuffisants pour assurer le fonctionnement d'une structure permanente de travail minimale, indispensable.

Or votre ministère a décidé de supprimer toute subvention à cette association, ce qui menace son existence même.

Il nous paraît incompréhensible qu'un travail de qualité portant sur un tel sujet puisse ainsi être menacé. C'est pourquoi nous vous demandons de tout faire pour qu'une aide financière soit débloquée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos sentiments respectueux.

**FAEN**  
**Marc GENIEZ**

**FERC-CGT**  
**Richard BERAUD**

**FSU**  
**Gérard ASCHIERI**

**SGEN-CFDT**  
**Jean-Luc VILLENEUVE**

**UNSA Education**  
**Patrick GONTHIER**